



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Direction départementale des territoires
de la Savoie

Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC)

**Notice d'information du territoire
«Parc naturel régional du Massif des Bauges» - RA_BAU**

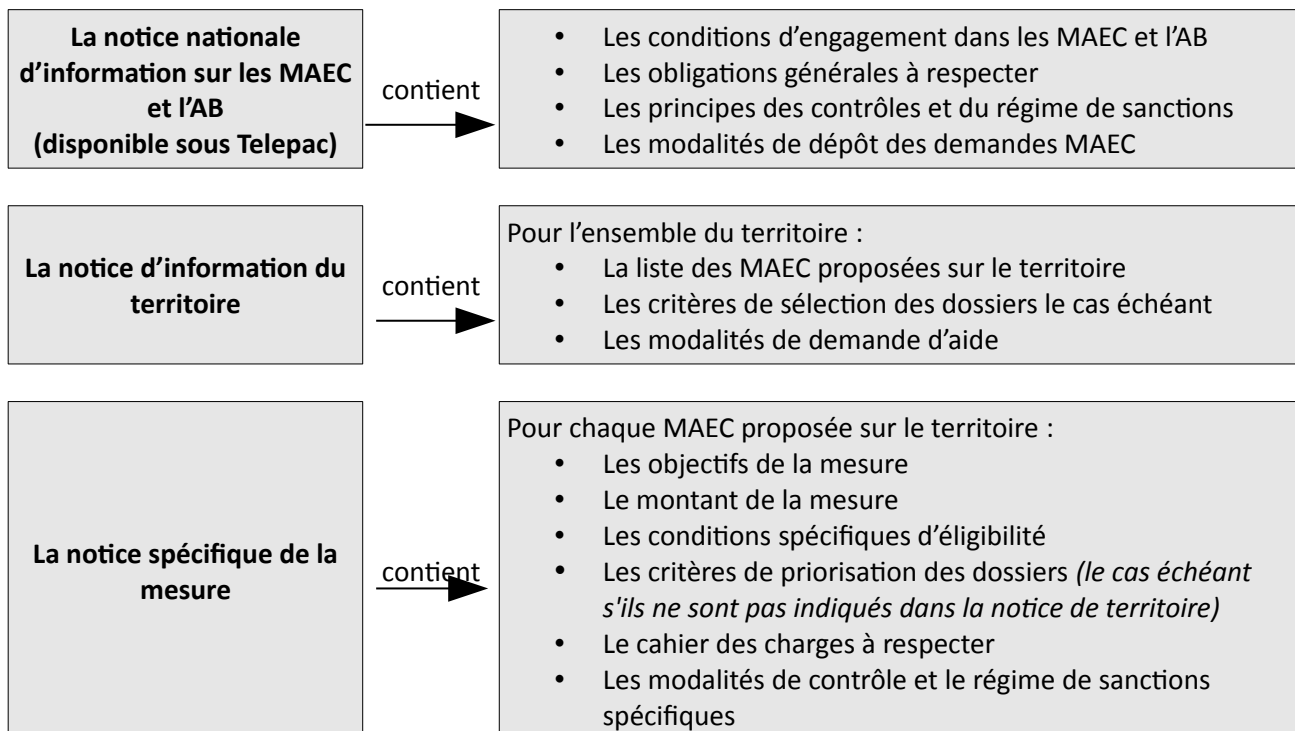
Prolongation en 2020 des contrats engagés au titre de la campagne MAEC 2015

Campagne 2020

Accueil du public, sur rendez-vous :
Coordonnées de la DDT SAVOIE :
Correspondant MAEC :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
DDT 73 - SPADR-AD - TSA 90151 - 73019 CHAMBERY CEDEX
Mme Dominique VIAL
Téléphone : 04 79 71 72 23
E-mail : dominique.vial@savoie.gouv.fr

Cette notice présente l'ensemble des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) proposées sur le territoire «Parc naturel régional du Massif des Bauges» au titre de la campagne PAC 2020. Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique 2015-2020, disponible sous Télépac.



Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez votre DDT

1. PERIMETRE DU TERRITOIRE «Parc naturel régional du Massif des Bauges » (RA_BAU)

Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures localisées qui y sont proposées (Cf. § 3). En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont 50 % au moins de la SAU est située sur un ou plusieurs territoires en année 1 sont éligibles. Le cahier des charges de la mesure à respecter correspond à celle du territoire où l'exploitation a le plus de surfaces. Le Projet Agro-Ecologique et Climatique est porté par le syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges. Il concerne les 65 communes de Savoie et de Haute-Savoie qui constituent le périmètre du Parc.

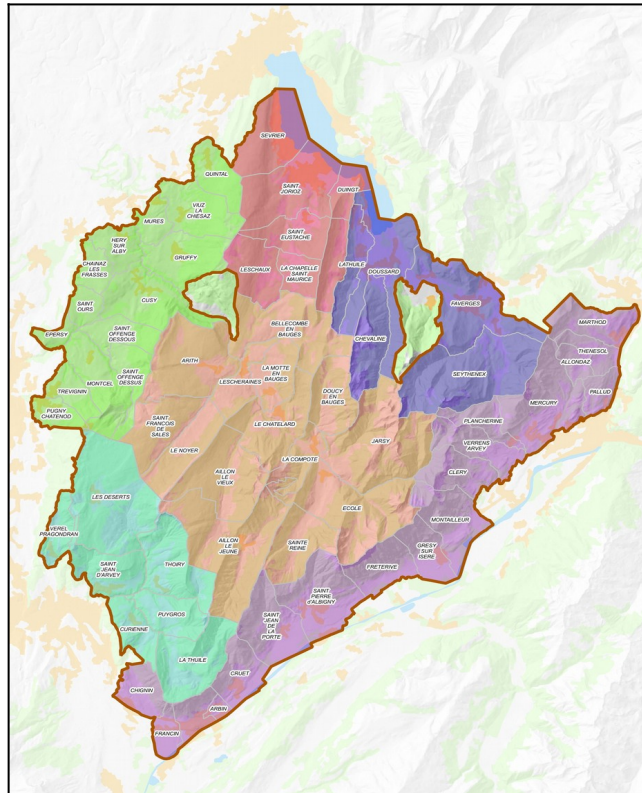
Communes de Savoie :

AILLON-LE-JEUNE, AILLON-LE-VIEUX, ALLONDAZ, ARBIN, ARITH, BELLECOMBE-EN-BAUGES, LE CHATELARD, CHIGNIN, CLERY, LA COMPOTE, CRUET, CURIENNE, LES DESERTS, DOUCY-EN-BAUGES, ECOLE, EPERSY, FRANCIN, FRETERIVE, GRESY-SUR-ISERE, JARSY, LESCHERAINES, MARTHOD, MONTAILLEUR, LE MONTCEL, MONTMELIAN, LA MOTTE-EN-BAUGES, LE NOYER, PALLUD, PLANCHERINE, PUGNY-CHATENOD, PUYGROS, SAINT-FRANCOIS-DE-SALES, SAINT-JEAN-D'ARVEY, SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE, SAINT-OFFENGE, SAINT-OURS, SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY, SAINTE-REINE, THENESOL, THOIRY, LA THUILE, TREVIGNIN, VEREL-PRAGONDRAN, VERRENS-ARVEY

Communes de Haute-Savoie :

CHAINAZ-LES-FRASSES, LA-CHAPELLE-SAINT-AURICE, CHEVALINE, CUSY, DOUSSARD, DUINGT, ENTREVERNES, FAVERGES, GRUFFY, HERY-SUR-ALBY, LATHUILE, LESCHAUX, MURES, QUINTAL, SAINTEUSTACHE, SAINT-JORIOZ, SEVRIER, SEYTHENEX, VIUZ-LA-CHIESAZ

Périmètre du Projet Agro-écologique et climatique du massif des Bauges



Les zones d'intervention prioritaires (ZIP) du PAEC portent sur les sites Natura 2000 et les territoires gérés par des groupements pastoraux :

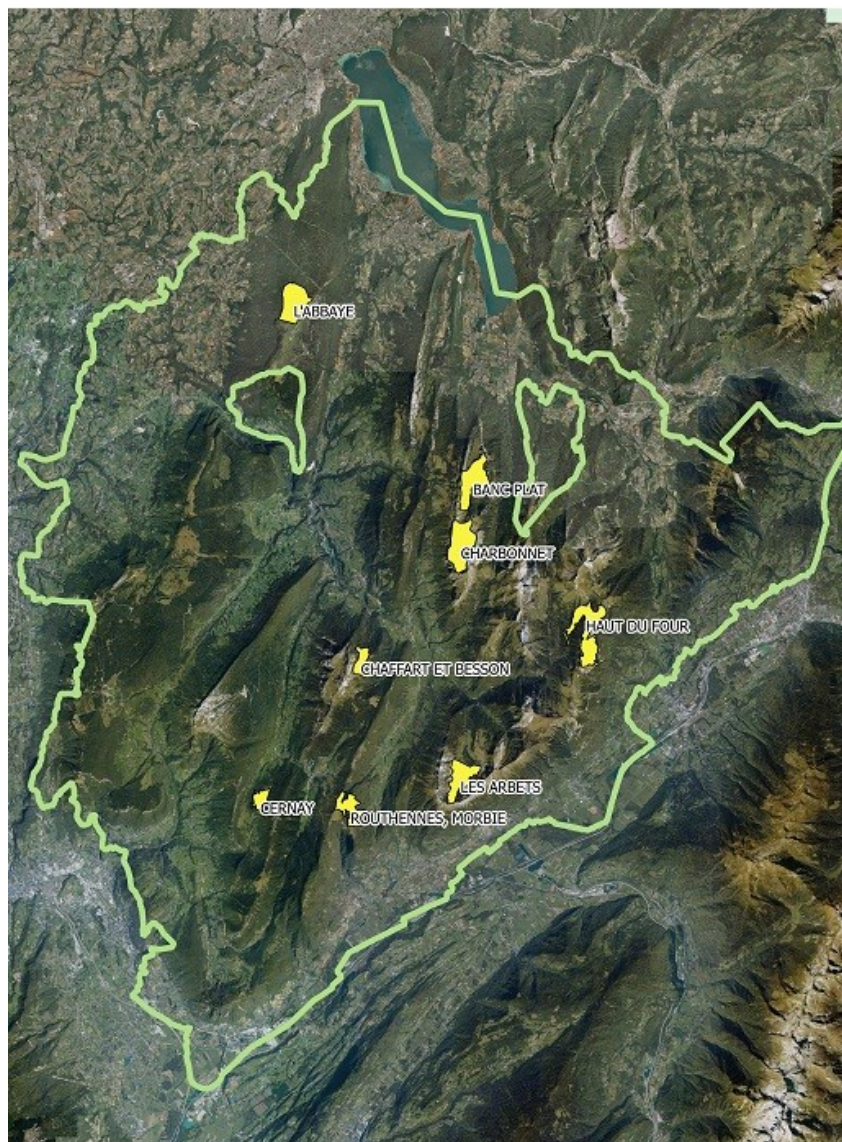
Code ZIP	Eligibilité
RA_BAU1	Alpages gérés par des groupements pastoraux
RA_BAU2	Alpages des sites Natura 2000 : S13, S15, S18
RA_BAU3	Zones humides des sites Natura 2000 : S12 et H30

RA_BAU1

Groupements pastoraux du Parc naturel régional du massif des Bauges :

Savoie : Groupement pastoral de Chaffard et Besson, Groupement pastoral des Arbets et de la Fully, Groupement pastoral du Cernay, Groupement pastoral de Routhennes, Groupement pastoral du Charbonnet, Groupement Pastoral d'Orisan

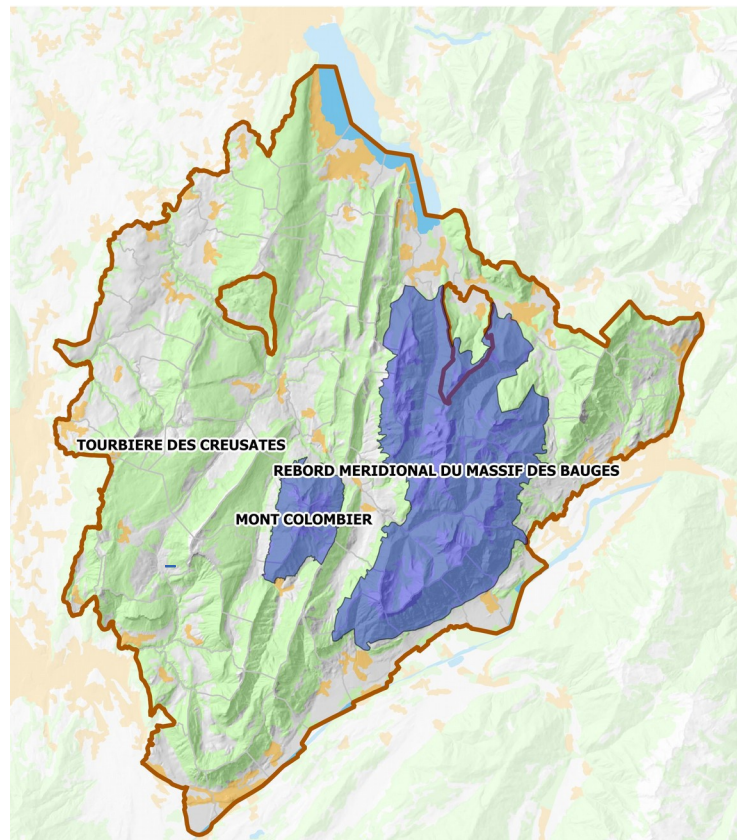
Haute-Savoie : Groupement pastoral de l'Abbaye, Groupement pastoral de Banc-Plat



RA_BAU2

Alpages situés sur le parc naturel régional de massif des Bauges (périmètre PAEC) des sites Natura 2000 dont le Parc du massif des Bauges est opérateur :

- **FR 8201774** - Libellé du site Natura 2000 : **Tourbière des Creusates (S13)**
- **FR 8202002 – FR 8212005** - Libellé du site Natura 2000 : **Partie orientale du Massif des Bauges (S15)**
- **FR 8202004 – FR 8212015** - Libellé du site Natura 2000 : **Mont Colombier (S18)**



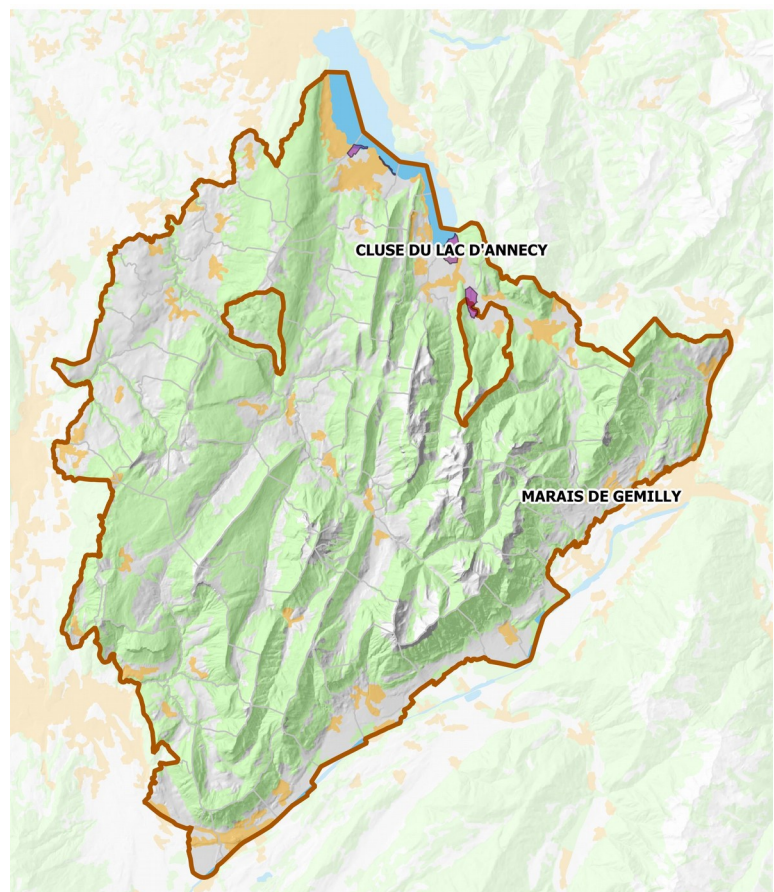
RA_BAU3

Zones humides situées sur le Parc naturel régional de massif des Bauges (périmètre PAEC) des sites Natura 2000 portés et animés par d'autres opérateurs :

- **FR 8201773** - Libellé du site Natura 2000 : **Réseau de zones humides de la combe de Savoie (S12)**
(opérateur : Etat, animateur : CEN73)

Seul le marais de Gémilly (MERCURY) se situe sur le périmètre du PAEC du massif des Bauges.

- **FR 8201720** - Libellé du site Natura 2000 : **Cluse du Lac d'Annecy (H30)**
(opérateur : SILA, animateur : CEN74)



2. RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

En 2010, **634 exploitations agricoles** ont été dénombrées sur le massif des Bauges d'après le Recensement Général Agricole (RGA), dont **505 exploitations individuelles, 63 GAEC et 46 EARL**.

L'élevage laitier (bovin et caprin) correspond à la première orientation économique agricole du territoire. Il est organisé autour de filières de qualité en **Appellation d'Origine Protégée (AOP)** : Chevrotin, Abondance, Reblochon et Tome des Bauges (dont le terroir est entièrement dans le Parc) et **Indication Géographique Protégée (IGP)** : Tomme de Savoie, Emmental de Savoie. Ces signes de qualité et d'origine s'appuient sur un usage prédominant des surfaces herbagères et pastorales, à travers la pâture et la fauche pour les ressources fourragères hivernales. Les espaces agricoles couvrent 30% de la surface totale du Parc avec environ **23 208 ha de Surface Agricole Utile (SAU) (d'après RGA 2010)**. La surface agricole du massif des Bauges est constituée à **85% de prairies permanentes**, productives et peu productives et à 3,5 % de prairies temporaires. Les céréales sont présentes dans certains systèmes fourragers, à hauteur de 7,3 % de la SAU du Parc, notamment sur les piémonts et pourtours du massif (Albanais, Combe de Savoie...)

Plus de 8 000 ha de prairies particulièrement riches en fleurs (hors alpage) sont entretenues et valorisées par les agriculteurs. Les **alpages** occupent une surface importante avec 120 unités pastorales et près de 6000 ha répertoriés lors de la mise à jour de l'enquête pastorale par les Sociétés d'Economie Alpestre. Vingt-cinq ateliers de transformation de fromage d'alpage sont en activité, associant fréquemment troupeaux bovins et caprins et permettant un accueil touristique original grâce aux points de vente directe dans les chalets d'alpage. **Sept groupements pastoraux** exploitent des alpages sur la Savoie (x5) et la Haute-Savoie (x2). Les alpages occupent une place économique centrale pour certaines exploitations (notamment cœur des Bauges) et contribuent à l'image des productions de qualité du territoire. Les **zones intermédiaires** ont également été identifiées lors de la mise à jour de l'enquête pastorale sur le massif des Bauges. Ces zones pastorales et coteaux secs, aussi appelées montagnettes, représentent près de **5 300 ha** et regroupent pour partie les pelouses sèches qui sont des habitats remarquables du territoire.

Les **milieux pastoraux** sont riches et diversifiés, et en partie intégrés au réseau de sites Natura 2000 en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. Le maintien de la biodiversité est étroitement lié aux pratiques agro-pastorales à travers des modalités de conduite des troupeaux et de gestion de l'herbe adaptés aux enjeux écologiques : maintien de milieux ouverts ou en mosaïque, préservation des zones de vie du Tétraz-Lyre, conservation des habitats d'intérêt communautaire ...

Le réseau de **zones humides** est bien identifié sur le territoire via les inventaires départementaux, et certaines d'entre elles ont également intégré le réseau Natura 2000. Les enjeux principaux se situent au niveau des zones humides de plaine en périphérie du massif (Albanais, Combe de Savoie, Cluse du lac d'Annecy). Bien que les zones humides et les marais soient souvent marginales dans les systèmes d'élevage, elles constituent des milieux riches en espèces rares et abritant plusieurs espèces prioritaires (orchidées, papillons). Leur maintien passe par des adaptations d'utilisation et de pratiques agricoles : période d'interdiction d'intervention mécanique, absence de fertilisants minéraux (NPK) ou organiques (hors apports éventuels par pâturage), adaptation de la pression de pâturage ...

3. LISTE DES MAEC PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

En 2020, il ne sera pas possible d'engager de nouveaux contrats de 5 ans pour ce territoire. Seules des prolongations d'un an seront proposées aux bénéficiaires dont les engagements sont arrivés à échéance à la fin de la campagne 2019. Ces dispositions concernent les mesures listées dans les tableaux ci-dessous.

3.1 RA_BAU1

3.1.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP «RA_BAU1»

Huit groupements pastoraux valorisent les alpages du massif des Bauges, en grande partie sur les sites Natura 2000 du massif des Bauges. Cette structuration collective des exploitants garantit une gestion durable des alpages et le maintien de leurs qualités agri-écologiques. Les enjeux écologiques sur les alpages gérés par des groupements pastoraux sont principalement rattachés au maintien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires des sites Natura 2000. D'autres enjeux sur les alpages gérés par les groupements pastoraux en dehors des sites Natura 2000 sont également à noter : multi-usage sur des alpages en station de ski, enrichissement. Il s'agit donc plus largement de maintenir la qualité des habitats pastoraux, à travers une approche de gestion équilibrée à l'échelle des unités pastorales.

Objectif de conservation des habitats naturels :

Habitats naturels visés : bien que certains alpages gérés par des groupements pastoraux se situent hors Natura 2000, il n'en demeure pas moins qu'ils sont concernés en partie par des habitats d'intérêt communautaire, les enjeux de conservation restent donc identiques : prairies à fourrage des montagnes riches en flore (6520), pelouses calcaires alpines (6170), landes alpines et subalpines (4060), formations herbeuses sèches semi-naturelles et zones d'emboisement (6210).

Objectifs : maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, maintien ou restauration de la qualité agro-écologique des surfaces pastorales d'altitude (alpages).

Objectif de conservation d'espèces patrimoniales de la flore et de la faune :

Flore protégée	Insectes	Oiseaux
Annexe II Habitats : Chardon Bleu Potentille du Dauphiné Autre flore remarquable: Lycopode des Alpes Céphalaire des Alpes Pédiculaire ascendante	Annexe II Habitats : Damier de la Succise (papillon) Autres insectes protégés (Annexe IV) : Apollon (papillon)	Annexe I Oiseaux Tétras Lyre Pie Grièche écorcheur Perdrix bartavelle Lagopède alpin Aigle royal

3.1.2 Liste des MAEC proposées à la contractualisation en 2015 au sein de la ZIP RA_BAU1

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Milieux pastoraux	RA_BAU1_SHP2	Maintien de la qualité agri-écologique des alpages gérés par les groupements pastoraux, principalement à travers des engagements de résultats sur les surfaces engagées (grille d'évaluation du niveau de pâturage, absence d'indicateurs de dégradation du sol et du tapis herbacé) Procéder à un enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques sur les parcelles engagées.	47,15 €/ha	75% FEADER 25% MAAF

Une notice spécifique cette mesure, incluant le cahier des charges à respecter, a été jointe en 2015 à la notice 2015 d'information du territoire « Parc naturel régional du massif des Bauges ».

Pour les Groupements pastoraux disposant de surfaces en Natura 2000, la contractualisation devait porter prioritairement sur Herbe 09 (MAEC RA_BAU2_HE09). Cette mesure pouvait éventuellement être associée à la mesure Système herbager et pastoral collective (RA_BAU1_SHP2).

3.2 RA_BAU2

3.1.1 Enjeux agroenvironnementaux au sein de la ZIP «RA_BAU2»

Les unités pastorales représentent 5 928 ha avec 116 alpages recensés sur le territoire du Parc, dont 21 en Haute-Savoie et 95 en Savoie. Les alpages sont bien représentés à travers le réseau de site Natura 2000 du massif des Bauges avec près de la moitié des alpages intégrés dans le zonage (2765 ha, 41 alpages). Les troupeaux en alpage sont largement dominés par les bovins, majoritairement non laitiers. L'élevage caprin est encore bien présent en alpage mais l'élevage ovin est quant à lui marginal en alpage et traditionnellement moins ancré sur le territoire.

Les espaces pastoraux des sites Natura 2000 intègrent des enjeux agro-écologiques forts, notamment liés à la présence d'habitats et d'espèces remarquables, dont la préservation passe par le maintien d'activités pastorales adaptées.

Objectif de conservation des habitats naturels :

Habitats naturels visés : prairies à fourrage des montagnes riches en flore (6520), pelouses calcaires alpines (6170), landes alpines et subalpines (4060), formations herbeuses sèches semi-naturelles et zones d'embuissonnement (6210).

Objectifs : maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, maintien ou restauration de la qualité agro-écologique des surfaces pastorales d'altitude (alpages).

Objectif de conservation d'espèces de faune et flore patrimoniales :

Flore protégée	Insectes	Oiseaux
Annexe II Habitats : Chardon Bleu Potentille du Dauphiné Autre flore remarquable: Lycopode des Alpes Céphalaire des Alpes Pédiculaire ascendante	Annexe II Habitats : Damier de la Succise (papillon) Autres insectes protégés (annexe IV) : Apollon (papillon)	Annexe I Oiseaux Tétras Lyre Pie Grièche écorcheur Perdrix bartavelle Lagopède alpin Aigle royal

3.1.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP «RA_BAU2»

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Milieux pastoraux	RA_BAU2_HE09	Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic agri-environnemental initial de l'unité pastorale. Le plan d'une durée de 5 ans devra préciser la gestion annuelle de chaque unité pastorale engagée. Procéder à un enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques sur les parcelles engagées.	75,44 €/ha (p11 = 5)	75% FEADER 25% MAAF

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice d'information du territoire « *Parc naturel régional du massif des Bauges* ».

Le **plan de gestion est obligatoire** et doit être réalisé par les structures compétentes suivantes :

SEA de la Savoie	04.79.33.83.16
SEA de la Haute-Savoie	04.50.88.37.74
Parc Naturel Régional du Massif des Bauges	04.79.54.86.40

3.3 RA_BAU3 (les mesures sur cette ZIP « RA_BAU3 » ont été ouvertes qu'en 2015)

3.3.1 Enjeux agro-environnementaux au sein de la ZIP RA_BAU3

Les prairies humides constituent des milieux naturels riches en espèces rares qui abritent plusieurs espèces prioritaires (orchidées, papillons). Sur le territoire du massif des Bauges, on les trouve soit en bon état de conservation, soit exploitables après restauration. La fauche ou pâture tardive de ces prairies humides est favorable, les espèces ayant le temps d'accomplir leur cycle complet de reproduction.

D'autres prairies exploitées par fauche ou pâturage sont également présentes sur le site. Elles constituent un habitat de transition et jouent un rôle de « tampon » entre les zones humides et les terres cultivées. L'extensification des pratiques, en cours ou à venir sur ces espaces, permet de répondre également aux enjeux de préservation des milieux et des espèces.

Les habitats d'intérêts communautaires concernés sont les suivants :

- *Prairie à Molinie sur sols calcaires/tourbeux*
- *Mégaphorbiaies hydrophile d'étages planitaires*
- *Tourbière basse alcaline*
- *Végétation ripicole ligneuse à Saules*

3.3.2 Liste des MAEC proposées au sein de la ZIP RA_BAU3

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Mégaphorbiaies, prairies humides, tourbières	RA_BAU3_HE61	Absence de fertilisation et retard de fauche (au 15 juillet)	193,43 €/ha (UN = 50) (e5 = 100%) (j2 = 30) (p16 = 5)	75% FEADER 25% MAAF
	RA_BAU3_HE62	Absence de fertilisation et retard de fauche (au 1 ^{er} août)	244,43 €/ha (UN = 50) (e5 = 100%) (j2 = 40) (p16 = 5)	75% FEADER 25% MAAF

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, a été jointe à la notice 2015 d'information du territoire « Parc naturel régional du massif des Bauges ».

4. MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire que si votre engagement sur ce territoire représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à **300 euros**.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs qui sont précisées dans la notice d'aide de chaque mesure.

Si ce montant maximum est dépassé, votre demande ne pourra pas être complètement satisfaite.

5. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Sans objet

6. CONTACTS

Correspondant MAEC de la DDT74 : M Téléphone : 04 50 33 78 37 E-mail : @haute-savoie.gouv.fr	Correspondant MAEC du Territoire : Mme Marielle ANDRE Téléphone : 04 79 54 97 54 E-mail : m.andre@parcdesbauges.com
---	--